Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260219-CM_19_02_26_004-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 19 février 2026

Date de la convocation : 13 février 2026
Date d'affichage : 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Gwendoline GUEGAN - Mikaël CORBEL - Laëtitia CORNILY - Marie-Pierre LE MOUEL - Philippe LE GUEN - Christine THOUÉNON Baptiste LE GALL - Guillaume LE COMTE (arrive à 19 h) - Guillaume LE COQU (arrive à 19h15) - Gaëlle ROUTIER - David DOMALAIN (arrive à 19 h) - Jean-François LE FLOCH - Denis FOLLET
Absent sans procuration :
Christophe LE BARTZ
Secrétaire de séance : Baptiste LE GALL

DÉLIBÉRATION 19-02-26-004

Objet de la délibération : Aménagement du bourg – Lot 1 – Avenant n° 2

Madame Sandrine GUILLAUME, adjointe à l'urbanisme, rappelle que lors de la séance du 27 février 2025, le marché de travaux relatif à l'aménagement du bourg a été attribué comme suit :

- **Lot 1 :** Terrassement – Voirie – Maçonnerie – Serrurerie – Signalisation horizontale et verticale – Mobilier – Assainissement EP – Génie civil Télécommunication, confié à l'entreprise COLAS pour un montant de **1 681 881,60 € HT.**
- **Lot 2 :** Aménagements paysagers – Ouvrage bois, attribué à l'entreprise IDVERDE pour un montant de **127 974,09 € HT.**

Le montant global initial du marché s'établissait ainsi à **1 809 855,69 € HT**.
Concernant le lot 1, la prise en compte des travaux complémentaires et des travaux en moins fait apparaître un solde négatif en faveur de la commune de **58 801,54 € HT**. Aucun ajustement n'est à prévoir pour le lot 2.
En conséquence, il convient de conclure un avenant pour le lot 1, portant son montant à **1 623 080,06 € HT**.
Le montant total actualisé du marché s'élève désormais à **1 751 054,15 € HT**.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'avenant n° 2 pour le lot 1 tel que présenté et autorise le maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Baptiste LE GALL